

Tests de dépistage rapides de la COVID-19 dans les établissements de garderie éducative agréée

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Que se passe-t-il lorsque mon enfant est désigné comme un contact étroit d'un cas positif de la COVID-19 dans un établissement de garderie éducative agréée?

- La Santé publique et l'exploitant de l'établissement de garderie éducative travaillent en collaboration pour déterminer quels enfants ont été en contact étroit avec la personne dont le résultat au test de dépistage est positif (cas).
- L'exploitant de l'établissement de garderie éducative informera les familles par courriel, par messagerie vocale ou par lettre si leur enfant a été désigné comme un contact étroit.
- Des instructions précises seront données aux familles au sujet de [l'isolement](#) et du dépistage de leur enfant.
- S'ils peuvent subir un test de dépistage rapide pour retourner plus tôt à la garderie, les exploitants d'établissements de garderie éducative donneront aux parents des instructions pour récupérer les trousse de test de dépistage rapide de leur enfant.

Combien de temps les personnes désignées comme un contact étroit devront-elles rester à la maison ?

- Les enfants non vaccinés qui sont des contacts étroits doivent s'isoler dès que le parent est informé de la situation.
- Si l'enfant participe à un programme de tests de dépistage rapide, il ne doit présenter aucun symptôme et il doit obtenir deux résultats négatifs pour retourner à la garderie. Pour continuer à fréquenter la garderie, l'enfant doit subir un test tous les jours et obtenir un résultat négatif, et il ne doit présenter aucun [symptôme](#).
- Les enfants de moins de 2 ans et les enfants qui ont un membre du ménage positif à la COVID-19 ne sont pas admissibles au programme de dépistage de tests rapides. S'il ne participe pas à un programme de tests de dépistage rapide, l'enfant doit [s'isoler](#) à la maison pendant 14 jours après la dernière exposition. Si l'enfant présente des symptômes, le parent doit [prendre rendez-vous en ligne pour que son enfant subisse un test PCR de dépistage de la COVID-19](#).

Comment effectuer les tests de dépistage rapide ?

- Des instructions seront fournies dans les trousse de tests. Un [extrait vidéo](#) est également disponible.
- Les tests doivent s'effectuer sous la supervision d'un parent ou tuteur légal. Il est important que les parents s'assurent que le test est effectué correctement et que les résultats sont négatifs avant d'envoyer l'enfant à la garderie ou à l'école.
 - L'enfant subit un test à la maison dès qu'il reçoit la trousse de test de dépistage rapide.
 - L'enfant se soumet à un deuxième test le lendemain matin.

- Si les résultats aux deux tests rapides sont négatifs et que l'enfant ne présente aucun symptôme, il peut retourner à la garderie.
- Les enfants ne doivent présenter aucun symptôme et ils doivent subir un test tous les jours et obtenir un résultat négatif chaque fois pour continuer à fréquenter la garderie.

Combien de temps devons-nous effectuer les tests à la maison ?

- Un test rapide quotidien est exigé jusqu'au 14^e jour après la dernière exposition de l'enfant au cas.
- Les jours incluent les fins de semaine et les jours fériés.
- La Santé publique peut prolonger la période de dépistage si des cas supplémentaires sont détectés dans l'établissement de garderie éducative.
- La Santé publique peut modifier le programme de tests de dépistage rapide et exiger l'isolement si le médecin-hygiéniste le demande.

Que se passe-t-il si le résultat au test de dépistage rapide de mon enfant est positif ?

- Si le résultat au test de dépistage rapide de votre enfant est positif, il doit rester à la maison, s'isoler et vous devez [prendre rendez-vous en ligne pour qu'il subisse un test PCR de dépistage de la COVID-19](#). Composez le 811 pour obtenir de l'aide, au besoin.
- Lors de la prise de rendez-vous pour la réalisation du test PCR, indiquez que le test de dépistage de votre enfant était positif :
 - 1) Lors de la saisie du profil du patient, à la question « Appartenez-vous à l'un des groupes suivants? », veuillez indiquer **École - élève ou personnel** et le nom de l'école, si votre enfant est un élève.
 - 2) Fournissez d'autres renseignements, au besoin. Suivez toutes les instructions données par Santé publique.
 - 3) Il faut également communiquer avec l'école ou l'établissement de garderie éducative aux fins de suivi des absences et du processus de suivi de la COVID-19.

Mon enfant est pleinement vacciné, mais il est désigné comme un contact étroit. Que devons-nous faire dans ce cas ?

- Les enfants qui sont pleinement vaccinés et qui ne présentent aucun symptôme peuvent retourner à l'école ou dans un établissement de garderie éducative, à moins que Santé publique ne donne d'autres instructions.
- Il faut surveiller l'apparition de symptômes chez ces enfants pendant 14 jours après la dernière date d'exposition au cas. Si les enfants présentent des symptômes, ils doivent rester à la maison, s'isoler et il faut [prendre rendez-vous en ligne pour qu'ils subissent un test PCR de dépistage de la COVID-19](#).

Mon enfant n'a reçu qu'une seule dose de vaccin. Est-il obligé de subir les tests de dépistage rapide ?

- Oui. Les enfants qui n'ont reçu qu'une seule dose du vaccin ne sont pas considérés comme pleinement vaccinés.
- Ils suivront le même processus de dépistage rapide que les enfants non vaccinés.

Dois-je prouver que mon enfant a obtenu un test négatif ? Si oui, comment ?

- Les parents n'ont pas besoin d'envoyer la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage rapide quotidien à l'établissement de garderie éducative.
- Dans l'arrêté obligatoire, les personnes ou les familles doivent effectuer le dépistage rapide quotidien conformément aux directives et communiquer les résultats honnêtement.
- Si le résultat au test de dépistage rapide est positif, la personne doit immédiatement s'isoler, il faut [prendre rendez-vous en ligne pour subir un test PCR de dépistage de la COVID-19](#) et suivre toutes les directives et instructions de Santé publique. Une personne peut être condamnée à payer une amende pour avoir omis de se conformer aux directives ou avoir communiqué de faux résultats.

Dois-je prendre rendez-vous pour que mon enfant subisse un test PCR le 10^e jour ?

- Pour les enfants qui subissent un test de dépistage rapide quotidien, un test PCR de routine le 10^e jour n'est pas nécessaire. Le test PCR est seulement nécessaire si le résultat au test rapide est positif, si des symptômes apparaissent ou si Santé publique demande que l'enfant subisse un test.
- S'il ne participe pas à un programme de tests de dépistage rapide, l'enfant doit s'isoler à la maison pendant 14 jours après la dernière exposition à la personne dont le résultat au test de dépistage est positif. Le test PCR est nécessaire pour les tests de routine le 10^e jour et si des symptômes apparaissent. Le parent doit [prendre rendez-vous en ligne pour que son enfant subisse un test PCR de dépistage de la COVID-19 en ligne](#).

Mon enfant n'a pas été désigné comme un contact étroit, mais notre établissement de garderie éducative est fermé pour une journée opérationnelle et on a quand même demandé à mon enfant de s'isoler. Pourquoi ?

- La Santé publique prend les décisions relatives à la gestion des éclosions et à la recherche des contacts au cas par cas.
- Les familles devraient être prêtes à s'isoler pendant certaines périodes tout au long de l'année à venir conformément aux directives de la Santé publique.

Que se passe-t-il si mon enfant, entièrement vacciné, présente des symptômes de la COVID-19 ?

- Si l'enfant présente un [symptôme](#), il doit [s'isoler](#) et il faut [prendre rendez-vous en ligne pour qu'il subisse un test PCR de dépistage de la COVID-19](#).

Les parents qui ont des questions concernant les tests de dépistage rapides de la COVID-19 dans les écoles et les établissements de garderie éducative peuvent communiquer directement

avec nous, par téléphone au 1-833-901-1963, option 3, ou par courriel, à l'adresse EDPE.EECD.COVID19@gnb.ca.